Les pompiers sont occupés à éteindre le feu.

De l'autre côté de la Seine, place du Châtelet et rue St-Denis les kiosques flambent allumés par les paniers et les bronchettes aux abords des Halles.

Ce spectacle rappelle les tristes jours de la Commune.

Les papiers de la "Cocarde"

M. Althelin a passé hier presque toute la journée à collat conter les nombreuses dépositions qu'il a reçues.

Il n'a interrogé que M. Maigre à propos d'une lettre qui, d'après celui-ci, portait un timbre dont il est important de fixer l'origine.

Le facteur aurait dit devant l'ancien agent de la Sûreté : « J'apporte une lettre de l'ambassade d'Angleterre. » Les deux concierges de Norton lui auraient affirmé avoir reçu cette missive pour le nègre. Mais aujourd'hui ni les concierges ni les facteurs ne se rappellent ce dont parle M. Maigre, qui pourtant maintient son dire.

COMMISSION D'ENQUÊTE DU PANAMA

Paris, 4 juillet. — La commission d'enquête s'est réunie à 2 heures sous la présidence de M. Clausel de Coussergues.

La déposition de M. Chabert

M. Grousset fait connaître qu'hier soir M. le garde des sceaux avait promis communication des procédures Hertz et Arton, et notamment la déposition Chabert, mais ce matin, lorsque la sous-commission s'est présentée au palais, le procureur général a refusé de communiquer tout document faisant partie de procédure, non terminées, avant d'avoir des instructions précises.

M. Gamard s'étonne de cette réponse alors qu'on a communiqué l'information Prinet avant les débats judiciaires.

La discussion générale
LE RAPPORT VALLÉ

M. le président ouvre la discussion générale sur le rapport de M. Vallé.

M. Jolibois excuse que la minorité ne veut discuter aucune partie du rapport, mais qu'elle se réserve d'expliquer ses votes avant qu'il soit procédé au scrutin sur le rapport.

M. Grousset refuse de discuter le rapport de M. Vallé et pense que la minorité doit immédiatement donner lecture de sa protestation.

L'AFFAIRE SEGONZAC

On télégraphie d'Orléans à l'Agence Havas :

» Le lieutenant de Segonzac va quitter la prison militaire, accusé d'un capitaine et d'un officier de son grade, pour être dirigé sur Bordeaux.

» L'ordre vient d'être donné de préparer à Bordeaux, à la prison militaire, une cellule d'officier. »

LES « SANS-TRAVAIL »
et le mariage du duc D'York

Londres, 4 juillet. — Un meetin des « Sans-Travail », convoqué par la fédération des socialistes-démocrates, a eu lieu dans l'après-midi d'hier dimanche à Trafalgar-Square, pour protester contre le gaspillage d'argent qui se fait à l'occasion des noces du duc d'York, au moment où des milliers de pauvres gens sont sans ouvrage et se trouvent dans la détresse.

Cinq cents personnes environ assistaient à ce meeting.

M. Power, qui présidait, a annoncé que le jour du mariage, les « Sans-Travail » se réuniront à Tower-Hill afin de faire voir aux gens qui s'amusent la grande m'ère qui règne autour d'eux.

Un meeting semblable a eu lieu à Hyde-Park.

Ouverture du Reichstag

DISCOURS DE L'EMPEREUR

Berlin, 4 juillet. — Le discours du trône, lu à l'ouverture de la session du Parlement allemand par l'empereur lui-même, ne renferme que les passages suivants qui aient un certain intérêt.

« Les relations de l'empire allemand avec les puissances étrangères sont, comme par le passé, tout à fait amicales. Mais le rapport entre les forces militaires organisées de l'Allemagne et celles de nos voisins, nous est encore plus défavorable que l'an dernier.

L'intérêt de l'Empire exige que l'on se hâte autant que possible de prendre une décision touchant le projet de loi afin que l'on puisse, dès cette année, procéder à la levée des recrues, en prenant pour base le nouvel état de choses.

Le Parlement ne sera donc pas saisi d'autres projets importants.

C'est pour nous un devoir on ne peut plus sacré de conserver les glorieuses acquisitions que Dieu nous a accordées dans notre lutte pour notre indépendance.

Nous ne pourrons remplir ce devoir que si nous nous rendons assez forts et assez puissants pour continuer d'être le sûr appui de la paix européenne.

Le Sénat adopte un projet de loi autorisant la ville d'Alais (Gard) à emprunter 8 577,181 francs, et un projet de loi de 150,000 francs, comme subvention à la colonie de Ste-Marie de Madagascar, ravagée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition ayant pour objet de réprimer les atteintes portées à l'exercice des droits reconnus par la loi sur les syndicats.

M. le président. — Les ministres sont en conseil à l'heure actuelle, nous ne pouvons décider une loi de cette importance en l'absence du Garde des sceaux.

Je propose au Sénat d'interrompre son ordre du jour (Assentiment).

Le séjour des étrangers

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi relative au séjour des étrangers en France.

M. Gailly combat la proposition en alléguant le danger de la réciprocité, cette mesure, dit-il, nuirait à notre agriculture et à notre industrie. Le rejet par et simple de cette loi s'impose.

M. Vallera, rapporteur. — Nous ne voulons faire autre chose que d'imposer aux étrangers les obligations que nos nationaux subissent dans les autres pays.

M. Buffet. — Du moi quel pays.

M. Vallera. — Notre loi sera très facilement acceptée par les départements frontières. Elle n'a rien d'excessif.

M. Tolain. — Il faut se borner à exiger du gouvernement l'application des lois existantes.

L'article 1er (obligation de la déclaration) est adopté par 161 voix contre 73.

L'article 2 poursuivant des peines de simple police toute personne qui aura employé un étranger qui n'aura pas fait de déclaration est adopté.

Les autres articles sont adoptés.

L'ensemble du projet est voté.

Le Sénat reprend la discussion sur les syndicats.

Les Syndicats

M. Bernard Lavergne, président de la Commission examine la situation du socialisme en France. Il insiste sur la nécessité de remédier à l'insécurité du travail. La liberté du travail ne est suffit pas : Il faut qu'il obtienne tout ce qui lui lui revient dans le produit de son travail.

Il s'est efforcé de concilier les Karl Marx et d'attacher à en montrer les côtés faibles. Pour remédier aux maux dont souffrent les ouvriers, il faut avant tout la tolérance. On a voulu aller trop vite dans la voie de la création des Bourses du travail qui sont devenues des foyers d'insurrections. (Applaudissements.)

La liberté du travail a disparu. C'est au gouvernement à la rétablir, à la faire respecter. La participation aux bénéfices est le meilleur moyen de résoudre la question sociale.

Les sociétés coopératives de Production doivent aussi jouer un grand rôle dans l'évolution économique à laquelle nous assistons.

Du haut de cette tribune j'envois aux ouvriers l'expression de ma sympathie et de celle du Sénat. (Applaudissements prolongés et unanimes.)

M. Tolain. — Il me semble que M. Bernard-Lavergne n'a pas dit un mot du projet. Permettez-moi d'y revenir.

L'orateur fait l'historique de la loi Bovier-Lapierre, le projet qui nous est soumis ajoute-t-il, je le reposse parce qu'il est fait contre les ouvriers.

Ce projet constitue une véritable injustice, l'ajournement s'impose.

M. Guérin garde des sceaux. Je demande au Sénat de passer à la discussion des articles. Le Sénat ne voudra pas repousser un projet que le Conseil d'Etat a étudié et que la commission a remaniée encore plus en faveur.

M. Trarieux, rapporteur. Les torts en ce qui concerne les abus commis sont tombés de la loi de 1884, en partageant entre les ouvriers, le patron et le gouvernement qui n'a pas vellé à la stricte application de la loi.

L'orateur résume son rapport et demande l'adoption de son texte qui coupera court à toutes les chicanes.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi. Séance levée à 5 heures 55.

CHAMBRE

Séance du matin

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Casimir Périer.

Le procès verbal est adopté.

La Chambre adopte les huit chapitres des chemins de fer de l'Etat; elle adopte ensuite les articles 58 à 61 de la loi de finances.

Sur la suite du chapitre du ministère du commerce, M. Pierard demande au ministre quand sera mise en vigueur la loi du 30 novembre 1893. Il n'est pas gênant qu'il s'amusent la grande m'ère qui règne autour d'eux.

Un meeting semblable a eu lieu à Hyde-Park.

Ouverture du Reichstag

DISCOURS DE L'EMPEREUR

Berlin, 4 juillet. — Le discours du trône, lu à l'ouverture de la session du Parlement allemand par l'empereur lui-même, ne renferme que les passages suivants qui aient un certain intérêt.

« Les relations de l'empire allemand avec les puissances étrangères sont, comme par le passé, tout à fait amicales. Mais le rapport entre les forces militaires organisées de l'Allemagne et celles de nos voisins, nous est encore plus défavorable que l'an dernier.

L'intérêt de l'Empire exige que l'on se hâte autant que possible de prendre une décision touchant le projet de loi afin que l'on puisse, dès cette année, procéder à la levée des recrues, en prenant pour base le nouvel état de choses.

Le Parlement ne sera donc pas saisi d'autres projets importants.

C'est pour nous un devoir on ne peut plus sacré de conserver les glorieuses acquisitions que Dieu nous a accordées dans notre lutte pour notre indépendance.

Nous ne pourrons remplir ce devoir que si nous nous rendons assez forts et assez puissants pour continuer d'être le sûr appui de la paix européenne.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

SÉNAT

AVANT LA SEANCE

La Luxembourg a pris aujourd'hui de petites allures ici de forteresse, là de violon.

Dans une cour, des sabres sont massés, dans une autre, des agents municipaux, ailleurs des agents des brigades centrales.

Tout ce monde attend les manifestants, étudiants ou autres, comme cela s'est produit hier, nous rêvant la pensée de venir causer quelques vi ros du palais du Luxembourg.

Dans les couloirs, on se montre sans inquiétude les pièces consacrées sont bien garnies.

Le questour désigné, M. Margaine, a pris des précautions sérieuses, qui, dans doute, seront inutiles.

Peut-être comparera-t-on un pas M. Béranger et ce pays tout.

Le sénateur promet d'être assez intéressante : la question des syndicats professionnels vient à l'ordre du jour; elle paraît sont actualité dans les bureaux à propos de la Bourse du travail.

Malheureusement, elle se déroulera devant des bancs.

La chaleur a fait le vide dans la salle des séances.

LA SEANCE

La séance est ouverte à 3 h. 1/4, sous la présidence de M. Fournier-Lacoste, président.

Aujourd'hui à deux heures deuxième séance publique.

La séance est levée à midi moins vingt.

SECONDE SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Casimir Périer, président.

La Chambre reprend la discussion du budget des finances.

Le budget des finances

M. Letellier. — Je propose un amendement à l'article 49, portant de 3,271,540 francs à 4 mq millions, les subventions nécessaires aux officiers, sous-officiers et soldats et assimilés des armées de terre et de mer et aux vacaves, retraités sous les dispositions antérieures des lois de 1878, 1879, etc.

Je rappelle à la Chambre ses votes précédents et je sollicite la prise en considération de l'amendement.

M. Thompson, rapporteur. — Le Sénat a proposé le chiffre de 4 mq millions voté par la Chambre. En présence des difficultés budgétaires, le crédit actuel ne peut être augmenté; les retraites ne pourront être accordées aux extinctions et le crédit restera fixé.

Le scrutin sur la prise en considération donne lieu à un pointage.

La séance, suspendue à 2 h. 45 est reprise à 3 heures 10.

Rejet de l'amendement Letellier

L'amendement Letellier n'est pas pris en considération par 264 voix contre 229 sur 491 votants.

M. Philippon. — Une loi votée hier vient d'assimiler les forestiers aux anciens militaires au point de vue de la mobilisation.

M. Thompson. — Je demande l'amendement tendant à majorer de 95,000 francs le chiffre inscrit à l'article 43 pour comprendre les forestiers dans les allocations.

La Chambre voudra bien réparer ce qui n'est qu'une simple omission.

L'amendement Philippon accepté par le ministre des finances est adopté.

Les articles 43 à 48 sont adoptés.

Le Crédit Foncier

M. Lévêque. — Je demande à entretenir la Chambre de la situation du Crédit Foncier, afin de faire rendre aux obligataires les garanties auxquelles ils ont droit.

Je reconnais que M. Peytral a fait preuve de beaucoup de zèle et d'intelligence, et qu'il a fait vérifier les écritures de ce grand établissement auquel toute la presse obéit.

Il a cherché à diminuer le compte de l'amortissement des primes n'est jamais publié et cependant il s'élève à 618 millions. C'est dans ce compte que le gouvernement trouve ses fonds secrets.

Le ministre a consenti en outre que les mensualités distribuées à la presse aient été prélevées sur le compte capital obligataire.

Il reste de 91 millions qui doivent être restitués aux obligataires.

La prévision pour les risques des prêts s'élève à 10 millions.

Les titres du Crédit foncier jouissent, d'après la loi de garantie spéciales, à la conservation des capitaux à fait veille au mon soin. Des pertes ont été encourues sur les prêts par suite de la crise; qui doit supporter ces pertes ? C'est le Crédit foncier. On les fait supporter au capital obligataire.

De ce chef il convient de restituer dix millions. Il en est de même de la somme de 91 millions.

Le gouvernour du Crédit foncier offre de faire cette restitution mais à des conditions inacceptables.

Il faut que la restitution soit prise sur le compte de la réserve, compte qui a déjà été entamé par les libéralités excessives faites à la presse.

Le gouvernour du Crédit foncier demande un délai de trois mois pour présenter cette restitution; le ministre n'a pas le droit d'accorder un délai.

En effet, on aurait le temps d'opérer à la Bourse sur les actions du Crédit foncier le jeu mains d'un syndicat spécial; on aurait le temps d'agir sur les jouirs aux comme on l'a fait pendant la période boulangiste, pour l'argent a été donné par les ennemis du gouvernement.

M. Mathis. — Quelles ? — Votre devoir est de donner des noms et des chiffres (Bruit prolongé).

M. Lévêque. — Et de l'or sur par M. Rouvier. (Bruit).

M. Rouvier. — Expliquez-vous nettement.

M. Lévêque. — 25,000 francs ont été donnés après l'élection partielle de 9,000 francs par mois au moniteur officiel du boulangisme. Traité signé le 21 décembre 1887 entre M. Christophe.

M. Christophe. — Aucun argent n'a été donné pour une campagne boulangiste.

M. Rouvier. — Je demande que je ne me rappelle pas avoir tenu le propos que me prête l'orateur.

M. Lévêque. — J'affirme sur l'honneur que j'ai en mains un document donnant la preuve que des fonds ont été versés pour la campagne boulangiste.

M. Peytral, ministre des finances. — Je tiendrai le mieux que je le Crédit foncier se prononce pas sur la capital obligataire les sommes nécessaires à la publicité sauf en ce qui a trait à l'émission elle-même et aux frais du timbre.

Le Crédit foncier accepte cette manière de procéder pour l'avenir.

Et ce qui concerne les risques des prêts ils doivent être imputés aux profits et pertes (Très bien, très bien) et non en capital obligataire. Le crédit foncier accepte cette manière de procéder.

M. Christophe. — Il n'y a aucun doute à cet égard.

M. Peytral. — Dès lors, je me demande quel est le but de l'interpellation. Je demande à la Chambre de voter l'ordre du jour pur et simple. (Très bien, très bien.)

M. Desprès. — Il n'y a pas d'ordre du jour à voter.

M. Lévêque. — Cet ordre du jour est conforme au règlement quand on ne propose pas de résolution. Je demande à la Chambre de ne pas fortifier le gouvernement vis-à-vis d'un puissant établissement.

Vote de l'ordre du jour Lévêque

M. le ministre accepte l'ordre du jour Lévêque qui est ainsi conçu :

La Chambre, approuvant l'usage que fait le gouvernement des finances de son droit de surveillance et de contrôle sur les comptes et les opérations du Crédit Foncier et confiante dans le gouvernement qui s'en énergie pour assurer toutes les garanties dues aux obligations de cet établissement, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour Lévêque est adopté à mains levées.

Les chapitres 49 à 92 sont adoptés. Un amendement de M. de Lanessan tendant à majorer de 100,000 francs le chiffre inscrit au budget de l'Indo-Chine, l'Annam et le Tonkin.

La Chambre adopte les chapitres 1 à 14 du budget des monnaies, des médailles. La Chambre passe au budget de l'agriculture.

Les articles 1 à 10 sont adoptés. Après retrait d'un amendement de M. Cornudet sur le chapitre 11 tendant à réduire le crédit.

Les chapitres 6 à 11 sont adoptés.

Les chapitres 12 à 19 sont adoptés.

Répondant à M. Turrel, M. le Ministre de l'agriculture dit qu'il a l'intention d'organiser dans le ministère une section spéciale au service destiné à l'étude des questions intéressant la vérification.

Une demande de relèvement de crédit sur l'article 20 est déposé par M. Leygue ; appuyée par le ministre, par le rapporteur général et par M. Delay, rapporteur du budget de l'agriculture, cette demande de relèvement est adoptée.

Un second amendement de M. Leygue solicitant le relèvement de crédit de 10,000 francs, est adopté par 330 voix contre 206. Un amendement de M. de Marcay tendant à élever le crédit inscrit à l'article 21 est adopté par 296 voix contre 211 sur 5,15 inscrits.

Les chapitres 22 à 45 sont adoptés.

Un amendement de M. Alliot demandant un chapitre 45 au relèvement de crédit pour que l'Etat soit responsable des sommes versées aux communes est repoussé par 330 contre 76. Les chapitres 45 à 49 sont adoptés, 50 à 55, adoptés.

M. Vallon dépose le rapport sur la commission d'enquête sur Panama.

La séance est levée à 6 h. 45. Séance demain à 9 heures.

Nouvelles Étrangères

CONDAMNÉ D'AVANCE

M. Stambouloff ne badine pas — Le cas du métropolitain Clément

Sofia, 4 juillet. — On mande de Tirnovo que l'acte d'accusation contre le métropolitain Clément est terminé.

Le procureur — lisez Stambouloff — demande l'application des articles 55 et 56 du code pénal ottoman entraînant la peine de mort.

Si les grandes puissances n'interviennent pas à temps, il est certain que Mgr Clément subira le même sort que les Panitza, Thomas, Giorgieff et tant d'autres.

Les Polonais et la loi militaire

Berlin, 4 juillet. — La *Germania* constate que sur les 16 Polonais du mandat du Parlement allemand, 11 sont opposés au projet de loi militaire.

Le cabinet argentin

Buenos-Ayres, 4 juillet. — Le cab net entier a donné sa démission.

Le président essayera de former un nouveau cab net avant midi. Il donnera sa démission s'il ne réussit pas.

ATTENTAT CONTRE LE TSAREWITCH

Tentative de déraillement — Une dépêche de source allemande

Londres, 4 juillet. — De Berlin au *Daily News* :

Un journal de Berlin a dit qu'une tentative est commise contre le tsarewitch pendant son dernier voyage.

Les rails furent enlevés sur un parcours considérable sur le Danubourg.

La locomotive pilote précédant le train ayant déraillé, en put arrêter à temps le train impérial, et éviter ainsi une catastrophe.

L'employé du chemin de fer préposé à la garde de la ligne avait disparu.

L'AVENTURE
DE Mme GRISIER MONTBAZON

Saint-Pétersbourg, 4 juillet. — Tout Saint-Pétersbourg ne parle en ce moment que d'un scandale qui vient de se produire entre la chanteuse artiste lyrique Mme Grisier-Montbazon et une Mme Sousses, à propos d'un règlement de compte qui aurait été réglé à coup d'une lettre fort grossière de la part du mari de la dame en question.

Il y a quelques jours, M. Sousses fut rencontré par Mme Montbazon à Oda sa, au jardin public.

Des dispute éclata. M. Montbazon gifla M. Sousses; Mme Sousses jeta une cafetière, qui se trouvait sur la table, à la figure de Mme Montbazon et à la suite, continua jusqu'à ce que la police intervint pour dresser procès-verbal aux deux combattantes.

L'affaire a eu son dénouement hier devant le juge de paix d'Odessa.

Mme Grisier-Montbazon et Mme Sousses ont été condamnées chacune à 25 roubles 75 fr. 1/4 chacune.

Chronique du Sport

Les courses vélocipédiques, organisées au *Vélodrome Illois* par l'administration de cette société pour son inauguration, ont été des plus intéressantes. — En voici les résultats :

Régionale (bi) juniors — Distance 3,200 mètres. Dix parants.

1er, Ternisien, 5 m., 2/5 s.; 2e, Turbelin; 3e Accou; 4e, Lerout ; 5e, Spaillart.

International (bi) amateurs — Distance, 4000 mètres — Sept partants.

1er Gart, 2e, Arlo d'Aisse ; 3e, Lengellé ; 4e, Fournier ; 5e, Mathieu.

Un léger accident s'est produit pendant cette course : trois coureurs ont fait une chute sans gravité, mais la machine de M. Scarle a été fortement endommagée : une roue est à refaire.

Grande internationale (bi). — Distance, 6,000 m. Sept partants.

1er, Julien Delannoure, 10 m. 47 1/5 s.; 2e, Piquet, 3e, Lapeyre, 4e, Metinger.

Un accident a forcé M. Medinger de changer de machine et ses concurrents ont le plus gracieusement mis de côté leurs chances pour lui permettre de les rejoindre.

Défi porté par une équipe illoise (juniors) à une équipe de Paris, Lille, Roubaix.

1er Delasonne, 6 m. 19 3/5 s.; 2e Courbe, 3e Renault, tous les trois de Paris ; 4e, Piquet, 5e Tourquet, 6e Tarnel, 7e Milo, du S. V. P., 8e Dutrieux du C.C.L.

Le résultat de cette course a été accueilli avec un véritable enthousiasme et les vainqueurs ont été chaleureusement applaudis.

Grande course de haïlou (bi) amateurs. — Distance, 3200 mètres. — Six partants.

1er, Lampugh, 5 m. 18 s.; 2e, Garet; 3e, Fournier; 4e, Carlo d'Aisse.

La réunion s'est terminée par une épreuve remarquable. M. Gaston Courbe-Doutrelon, du Club Lillois tentait de battre le record de l'heure tricycle détenu par M. Stroub, champion anglais; ce record est de 34 kilomètres 716 mètres en une heure. M. Courbe est arrivé sans peine à faire 34 kil 500 mètres soit 166 mètres seulement en moins.

Une chaleureuse ovation a été faite à M. Courbe à sa descente de machine ; le public a envahi la piste et le prie ne du jury pour acclamer le vaillant membre du *Cyclist Club Illois*.

La distribution des prix a terminé la journée : M. Doutrelon de Try, président du conseil d'administration du Vélodrome Illois, a remercié en quelques mots chaleureux les coureurs français et étrangers qui avaient répondu à l'appel du comité sportif ; il a associé à ces remerciements le public nombreux et la presse.

On annonce pour dimanche prochain un record de bicyclettes. C'est encore une belle fête en perspective.

☆

Les étrangers ont trouvé notre vélodrome si bien compris, qu'ils ont chargé M. Baert, notre compatriote, architecte, de leur en construire un. La piste de ce vélodrome aura 500 mètres.

Chronique Régionale

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais, dans le scrutin sur les fonds secrets :

Nord — Ont voté pour : MM. Guillemin, Herbecq, Eliès, Michaux, Trannin, Dubois, Lalou, Pierre Legrand, Dron, Sirot.

Ont voté *contre* : MM. Bergerot, Plichon, Lefargue, Morane, Montalembert.

Se sont abstenus: MM. Desjardin, Thellier de Poncheville et Jules Roussel.

Absents par congé : MM Le Gavrian, des Rotours.

Pas-de-Calais — Ont voté *pour* : MM. Leden, Fanien, Boulanger, Boud-mont, Ribot, Jonnart.

Ont voté contre MM. Basly, Lemire.

Se sont abstenus : MM. Adam, Graux.

Absent par congé M. Taillandier.

La Chambre a adopté par 294 voix, contre 130.

Dans les scrutins par appel nominal, M. Paul Le Gavrian a un excellent moyen d'éviter toute responsabilité. Il est *absent par congé*.

Voilà un congé très opportun !

On pourrait bien cependant ne pas demander de congés quand on est aussi près des grandes vacances.

Nos écoliers eux-mêmes ne se permettraient pas de telles fantaisies.

Les pétitions à la Chambre. — Dans la rôle des pétitions distribué hier à la Chambre nous relevons les suivantes intéressant la région.

Le sieur Remmont Jean-Baptiste, à Fourmies (Nord) sollicite l'intervention de la Chambre dans une affaire d'intérêt privé.

Le sieur Deville Jean-Baptiste, à Tourcoing (Nord) sollicite la réintégration dans l'Administration des postes (Dépositaire M. Emile Morel, député du Nord).

Des agents des postes et télégraphes de la ville d'Arras (Pas-de-Calais) demandent qu'il leur soit tenu compte pour l'avancement du temps passé à leurs dépenses. Dépositaire M. Boulanger-Bernet, député du Pas-de-Calais. Renvoyés à la commission du budget : Art. 63 du règlement.

— Le sieur Gustave Norroy, à Liège (Belgique), sollicite du 14 juillet, une amnistie en sa faveur et en faveur de ses camarades, réfractaires comme lui à la loi militaire.

Voyage à la mer. — La Compagnie du Nord organise pour le dimanche 9 juillet 1893 un train de plaisir à prix très réduit (3e et 2e classe), pour Calais, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Douai, Pont-de-la-Deûle, Leforest, Libercourt, Seclin, Lille, La Madeleine, Perenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck.

Aller et retour dans la même journée.

Train de plaisir pour Paris, à marche rapide et à prix très réduits. — 2e et 3e classe — Aller et retour dans la même journée, le 14 juillet. — De Tourcoing, Roubaix, Lille, Pont-de-la-Deûle, Corbehem, Vitry, Achiet et Albert.

Aller, vendredi 14 juillet : départ : Tourcoing 4 h. 37 matin — Roubaix 4.45 — Lille 5 02 — Pont-de-la-Deûle 5.20 — Douai 5.36 — Corbehem 5 47 — Vitry 6 02 — Achiet 6.30 — Albert 6.45 — Paris-Nord, arrivée 9 32.

Retour, nuit du 14 au 15 juillet. — Départ : Paris-Nord, nuit du 14 au 15 juillet, minuit 34 — Arrivée : Albert 2.12 matin — Achiet 2.28 — Vitry 2.58 — Corbehem 3.06 — Douai 3.14 — Pont-de-la-Deûle 4.21 — Lille 4.50 — Roubaix 5.07 — Tourcoing 5.15.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A Mouveaux

La grève continue pour les 38 ouvriers tisserands de l'établissement Blondel et Cie., à Mouveaux.

Une entrevue a eu lieu hier dans la matinée entre ouvriers et patrons, mais l'accord n'a pu se faire.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ligue de concentration républicaine des cantons de Roubaix

Les membres de la Ligue sont priés de se réunir le jeudi, 6 juillet courant, à 8 heures, au local habituel chez M. L. Pollet, au café Fourmisien, 28, rue du Vieil Abreuvoir.

Ordre du jour :

1° Elections partielles ;

2° Décisions à prendre.

La réunion étant des plus importantes, nous comptons sur l'exactitude des ligueurs.

Le Président,
D. LARGILLIÈRE.

Une ballade nocturne. — Déjà la nuit avait jeté ses voiles sur la cité endormie. Sous le ciel d'un bleu sombre parsemé d'étoiles d'argent, quelques rares passants attardés, pressaient leurs pas rapides le long des rues désertes, marchant vite, dans la hâte de rentrer au logis. Le profond et majestueux silence n'était troublé de temps à autre que par le rôdeur honteux de quelque ivrogne égaré.

Il était une heure du matin.

La rue de Toulouse était déserte. Soudain, les ténèbres enfoncées furent révellés au sursaut. On frappait violemment à une porte.

Quelques fenêtres s'entrebaillèrent, et de timides casques à mèche sortirent, prudents d'abord et peu assurés.

A l'étage de la maison où l'on avait cogné, M. et Mme D.. dormaient depuis une heure, ainsi que leurs enfants, lorsque, tout d'un malheur qui arrivé dans sa famille, M. D... ouvrit la croisée.

Au milieu du pavé, un homme était campé, les mains enfoncées jusqu'aux coudes. Derrière lui, une femme, dont l'opulente poitrine se soulevait en bonds pressés, soit qu'une marche rapide, soit qu'une vive émotion l'eût fait palpiter.

Alors s'engagea le dialogue suivant ;

L'homme. — Etes-vous bien Monsieur D..?

M. D... — Oui.

L'homme. — Eh bien, permettez-moi de vous dire que vous êtes un lâche !

M. D. — Ce que vous me dites ne me touche pas ; et d'abord qui êtes-vous ?

L'homme. — Vous devez le savoir, puisque vous venez de frapper sur mes fenêtres en disant : petit cochon.

La femme apparaît en scène et s'adressant à l'homme aux manches retroussées :

Oui, c'est lui, je reconnais sa voix.

Ici nous apprenons ; depuis quelque temps des gens inal cieux faisant allusion à certaine histoire à laquelle fut mêlé, à tort ou à raison, M. Achille Lepers, adjoint, cabaretier à l'angle de la rue de l'Alma et de l'Epeule, frappent à la vitrine du cabaret de l'adjoint, le soir en criant : « Petit cochon ».

M. D... — Mais, vous êtes un lâche !

L'homme. — Eh bien, permettez-moi de vous dire que vous êtes un lâche !

M. D. — Que vous me dites ne me touche pas ; et d'abord qui êtes-vous ?

L'homme. — Vous devez le savoir, puisque vous venez de frapper sur mes fenêtres en disant : petit cochon.

La femme apparaît en scène et s'adressant à l'homme aux manches retroussées :

Oui, c'est lui, je reconnais sa voix.

Ici nous apprenons ; depuis quelque temps des gens inal cieux faisant allusion à certaine histoire à laquelle fut mêlé, à tort ou à raison, M. Achille Lepers, adjoint, cabaretier à l'angle de la rue de l'Alma et de l'Epeule, frappent à la vitrine du cabaret de l'adjoint, le soir en criant : « Petit cochon ».

M. D... — Mais, vous êtes un lâche !

L'homme. — Eh bien, permettez-moi de vous dire que vous êtes un lâche !

M. D...